

Cfdt:

THALES

## NÉGOCIATION HANDICAP : QUELS MOYENS ?

L'accord Groupe en faveur des personnes en situation de handicap en cours de renégociation.

La CFDT se bat pour garantir l'évolution de la rémunération et de la carrière des salariés en situation de handicap.

La CFDT exige un budget adapté au plan de la Direction.



HANDICAP, TOUS CONCERNÉS !

### L'ANCIEN ACCORD PROROGÉ

Rappel, une note du Groupe indique que le nouvel accord poursuivra, entre autres, les engagements relatifs aux modalités de départ en retraite des salariés en situation de handicap :

➤ Les salariés reconnus bénéficiaires de l'obligation des travailleurs handicapés **depuis au moins 5 ans** pourront bénéficier d'une **allocation de départ à la retraite majorée de 5 mois, basée sur le salaire de référence.**

#### Conditions :

- faire une demande à la DRH 12 mois avant la date de départ en retraite.
- être toujours bénéficiaire BOETH



### NÉGOCIATION : POINTS NÉGATIFS

- Indicateurs inexistant sur beaucoup de sujets ;
- Manque de propositions concrètes, dimensionnantes et contraignantes de l'application de l'accord ;
- Peu de moyens proposés et pas de budget chiffré ;
- Notion de proches aidants restrictive par rapport à celle de l'accord temps de travail du Groupe.

### REVENDEICATIONS CFDT THALES

La CFDT qui défend les droits des travailleurs en situation de handicap porte entre autres ces mesures :

- Maintien des mesures et portabilité de l'ancien accord ;
- Demande de création d'un budget de rattrapage carrière et rémunération : 0,1% ;
- réserve solidaire mutualisée des jours d'absences et de repos non consommés ;
- Donner des moyens aux référents handicap pour mieux accompagner les salariés ;
- Renforcer les dispositions pour les proches aidants ;
- Développement des achats auprès du secteur du travail protégé et adapté (STPA) ;
- Favoriser les achats auprès des entreprises avec un taux d'emploi de 6% au moins ;
- S'associer à des experts pour favoriser l'accueil des salariés en situation handicap ;
- Former et valoriser les managers et les équipes handi-accueillantes ;
- Soutenir les salariés en situation de handicap en les accompagnant avec un auxiliaire dans des actes professionnels de logistique, de déplacement ou pour des besoins physiologiques.



Rejoindre la Cfdt: